

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 149999 € : 6.9 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 4900 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 150000 € et 249999 € : 5.9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250000 € et 349999 € : 5.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 350000 € et 749999 € : 4.9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 750000 € : 4.5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société CAP MOON, SASU au capital de 5000 € - Siège social : 119 avenue Albert Roux 83250 La Londe Les Maures - RCS Toulon n° 994024552 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI83062025000000024 délivrée par CCI du Var

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES